



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 21 février 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

165, rue des Grands-Lacs (lot 6 119 566)

La demande vise à rendre réputée conforme une marquise d'une largeur de 11,0 m au lieu d'un maximum 4,5 m et dont l'empiètement dans la marge avant est de 13,2 m² au lieu d'un maximum de 5,0 m², tel que stipulé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage no 480-85*.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 24 janvier 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca